

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010  
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00  
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55  
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50  
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35  
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Pessac-CHU Haut Lévêque-Déclaration de projet-Mise en compatibilité du PLU-  
Approbation-**

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le CHU de Bordeaux a engagé la réorganisation du groupe Hospitalier Sud, afin d'implanter son service de radiothérapie, actuellement situé dans les locaux du groupe Hospitalier Saint André qui ne sont plus adaptés, et un bâtiment regroupant les disciplines Hépato gastro-entérologie dans un pôle unique d'hépatogastro-entérologie médico-chirurgicale, au sein de l'hôpital du Haut-Lévêque à Pessac, en synergie avec une réflexion globale sur les espaces, les accès et le fonctionnement de l'établissement.

Ce projet doit permettre la création de structures accessibles, ergonomiques et efficaces. Il doit :

- favoriser l'accès et la dépose des patients par les ambulances.
- améliorer l'ergonomie et l'attractivité des services.
- permettre de poursuivre l'augmentation d'activité.

Compte tenu des complémentarités, des circuits patients, des nécessaires liaisons fonctionnelles, des regroupements des équipements, et des accès piétons à partir du futur tramway, seule une partie de la zone du terrain située à l'arrière de la Maison de Haut-Lévêque correspond à ces exigences.

Le projet porte sur la construction d'un nouveau bâtiment de radiothérapie et d'hépatogastro-entérologie avec une éventuelle extension, qui s'intégrera dans un environnement comportant de nombreux espaces verts et boisés.

Les espaces verts et boisés du CHU de Bordeaux ont fait l'objet d'une étude portant sur leur gestion durable. Celle-ci comporte un diagnostic qui a déterminé cinq typologies d'espaces : espace vert ornemental, espace vert jardiné, espace vert rustique, espace vert champêtre et espace naturel boisé.

Le site sur lequel est envisagé le projet de construction est occupé par des pins actuellement arrivés à maturité et qui ont souffert des différentes tempêtes.

Cependant il est grevé dans le PLU par une servitude d'Espace Boisé Classé à Conserver (EBC). Il est donc nécessaire de réduire la surface de cet EBC pour permettre la réalisation du projet.

Ainsi l'EBC inscrit dans le PLU sur le site de Haut Lévêque, d'une surface initiale de 141 771 m<sup>2</sup>, sera réduit d'environ 26 000 m<sup>2</sup>, le solde étant de 115 771 m<sup>2</sup>.

S'agissant d'un équipement public d'intérêt général, le CHU a engagé une procédure de déclaration de projet en application de l'article L123-16 du code de l'urbanisme. Celle-ci nécessite de mettre en compatibilité le PLU de la Communauté Urbaine de Bordeaux avec le projet de construction. Il s'agit de réduire les EBC situés sur le site du CHU Haut Lévêque à Pessac dans la proportion indiquée ci-dessus.

L'hôpital Haut Lévêque a d'ores et déjà prévu des zones de compensation aux défrichements nécessaires au projet et qui feront l'objet d'un reboisement. Celles –ci sont présentées dans le rapport de présentation.

Une réunion d'examen conjoint réunissant les personnes publiques associées s'est tenue le 9 septembre 2010.

Puis une enquête publique s'est déroulée du 11 octobre 2010 au 12 novembre 2010 inclus portant conjointement sur l'intérêt général du projet de construction au sein de l'hôpital Haut Lévêque à Pessac et sur la mise en compatibilité du PLU de La CUB nécessaire à la réalisation de ce projet.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis « *un avis favorable à la mise en compatibilité du PLU, en réduisant l'EBC concerné, afin de permettre la réalisation du projet* ».

Par ailleurs, dans ses conclusions, le commissaire enquêteur considère que la compensation au déboisement prévue dans la « zone 2 » n'apparaît pas indispensable et serait de nature à compromettre l'utilisation future de cet espace au profit d'équipements d'intérêt public. Il suggère son remplacement par une zone « 5bis » située à l'entrée du site du Haut Lévêque.

Monsieur le préfet, par un courrier en date du 18 novembre 2010 a transmis à l'établissement public communautaire les rapports et conclusions du commissaire enquêteur afin de soumettre à l'approbation du Conseil de Communauté, dans un délai de deux mois, la mise en compatibilité du PLU de La Cub.

La déclaration de projet par le CHU de Bordeaux ne pourra intervenir qu'après la mise en compatibilité du document d'urbanisme.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** les articles L123-16, L300-6 et R123-23-3 du code de l'urbanisme

**VU** le procès verbal de la réunion d'examen conjoint

**VU** les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur  
**VU** le dossier de mise en compatibilité du PLU  
**VU** le courrier de monsieur le Préfet du 18 novembre 2010  
**VU** l'avis du conseil municipal de Pessac

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le projet de construction d'un nouveau bâtiment de radiothérapie et d'hépatogastro-entérologie avec une éventuelle extension est nécessaire au CHU pour continuer à assurer sa mission de santé publique, qu'il répond à un intérêt général pour la collectivité et aux besoins de la population en structures de soins de ce type.

**CONSIDERANT QUE** l'atteinte aux EBC nécessaire au projet fait l'objet de mesures de compensation sur lesquelles le commissaire enquêteur s'est prononcé favorablement.

### **DECIDE**

**Article 1 :** Le Conseil de la Communauté de Bordeaux approuve la mise en compatibilité du PLU avec le projet de construction d'un nouveau bâtiment de radiothérapie et d'hépatogastro-entérologie et d'une éventuelle extension sur le site du CHU Haut Lévêque à Pessac présentée dans le dossier ci-joint.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
20 DÉCEMBRE 2010**

**PUBLIÉ LE : 20 DÉCEMBRE 2010**

M. MICHEL LABARDIN